

**LES ECRITURES DE L'ECONOMIE AUX EPOQUES MEDIEVALE ET MODERNE :  
DE L'ENREGISTREMENT DE L'ACTIVITE A L'USAGE DES DOCUMENTS**

**Résumés des sessions 4, 8 et 10**

**Session 4 – Affaires domestiques et écritures marchandes**

coord. Emmanuel Huertas (U. Toulouse 2)

**Sébastien De Valeriola (Univ. catholique de Louvain) : *Les garanties contre le risque de défaut dans les chirographes d'Ypres, de Tournai et de Douai (XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> s.)***

Cette communication a pour objet de présenter les premières pistes de résultats obtenues au cours de notre travail de thèse. Nous étudions la façon dont les contractants médiévaux gèrent le risque de défaut, qui peut être défini comme le risque que l'une des parties d'un contrat ne remplisse pas ses obligations. Nous nous intéressons à cette question pour Ypres, Tournai et Douai au XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Dans ces trois espaces urbains, les reconnaissances de dette prennent la forme de chirographes. Le nombre élevé de documents (ou de résumés de documents) disponibles pour ces villes permet la mise en œuvre de méthodes quantitatives poussées. Parmi celles que nous avons appliquées aux corpus considérés, citons l'utilisation de la fouille de textes (*text mining*) pour analyser le contenu des chirographes douaisiens. À l'aide de ces outils, nous avons constitué une base de données reprenant le découpage de chaque acte en clauses et sous-clauses.

Il est alors possible de comparer les reconnaissances de dette sur base des clauses de garantie qu'ils contiennent. Un ensemble bien délimité d'actes émerge de cette comparaison, qui se distingue nettement du reste du corpus. Ces chirographes partagent en outre une caractéristique supplémentaire : ils semblent liés au commerce du vin. Nous nous interrogeons sur l'existence d'un « profil » particulier lié à cette activité et sur les facteurs qui pourraient expliquer celui-ci.

**Lise Saussus (Labex Hastec) : *Marché de l'occasion et ventes aux enchères : cinquante comptes de successions de Valenciennes du début du XV<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle***

Cette communication s'intéresse à l'organisation du marché de l'occasion et des ventes aux enchères, à travers cinquante comptes de successions datés du début du XV<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces textes émanent de l'échevinage de la Tannerie, quartier possédant un échevinage indépendant de celui du reste de la ville.

Il s'agit de présenter les apports de ce corpus et de montrer, au moyen d'un traitement systématique des données, comment et par qui sont constitués ces comptes, comment sont organisées ces successions, au profit ou aux dépens de qui. Ces documents, dont nous conservons les versions finales, offrent également l'opportunité de préciser les étapes de leur élaboration ainsi que leurs usages, pouvant parfois s'échelonner sur plusieurs années. Depuis l'inventaire, la prisée, les frais encourus, les revendications diverses, les enchères et la vente des biens meubles elle-même, l'étude se situe au carrefour de l'histoire économique et sociale de la production et de la consommation. De la production... car parmi les acheteurs de vieux meubles se trouvent des revendeurs, mais aussi des fabricants qui s'en servent comme matières premières à recycler, à réintroduire dans l'atelier, dans un nouveau cycle de production. De la consommation... car les ventes aux enchères qui alimentent le marché de l'occasion sont localisées dans la maison ou dans la rue, lieux où vont se rencontrer l'offre et la demande avec des enjeux et des motivations multiples parfois cachés.

**Serena Galasso (EHES)** : *Relations de gestion et liens d'écriture au sein de l'entreprise domestique florentine (première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle)*

Cette communication se propose d'analyser les formes, les fonctions et les usages de la comptabilité privée dans le contexte du patriciat florentin de la première modernité, tout en accordant une attention particulière aux comptes ouverts par les épouses des marchands.

Dans un contexte normatif qui ampute lourdement les capacités juridiques et économiques des femmes, cette documentation inédite permet de révéler des pratiques scripturales, des modalités de gestion et des stratégies patrimoniales autrement peu visibles. Ces rares témoignages s'inscrivent dans un système articulé d'écritures domestiques et contribuent à éclairer les relations et les hiérarchies que les membres de la maison mettent en place dans l'économie du quotidien. Leur analyse ouvre ainsi un accès privilégié au microcosme de l'administration familiale.

Nous nous pencherons en particulier sur les registres de comptes de Nannina Alamanni et de son époux, le marchand-banquier Alamanno Salviati, dont les enregistrements se déploient dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (1515-1555). En suivant les dispositifs d'imbrications de leurs livres avec ceux ouverts par d'autres membres du groupe parental, il s'agira de recomposer la structure complexe de la comptabilité domestique et les liens économiques qu'elle décrit et administre. Cette démarche nous permettra autant d'évaluer les processus décisionnels orientant le partage des tâches que d'étudier la circulation de modèles comptables et la transmission de savoirs pratiques au fil des générations.

**Louis Bissières (Univ. Paris 1)** : *Combien de livres pour une transaction ? La diversité des écritures de l'échange marchand dans la comptabilité de Levi Hollingsworth à Philadelphie au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Ma communication a pour but d'interroger la diversité des écritures de la transaction, au sein d'une même maison marchande. En effet, les archives de Levi Hollingsworth sont caractérisées par la multiplicité des documents comptables conservés. Une même transaction se retrouve dans plusieurs livres et autres écritures de l'économie (correspondances, factures, moyens de paiement). Mon travail commencera donc par un exposé de cette diversité autour d'une seule transaction de produit réalisée en 1786. Ensuite, en m'appuyant sur une riche historiographie, je chercherai à comprendre pourquoi un tel marchand produisait et conservait toutes ces écritures. L'enjeu sera alors de montrer la spécificité de chaque document au regard de l'information qu'il contient, et telle qu'il la présente. Je compte mener ce travail de façon dynamique, en étudiant le processus de production des documents : observe-t-on une simplification ou une actualisation de l'information qu'ils contiennent ? Enfin, je montrerai dans quelles circonstances un marchand comme Levi Hollingsworth pouvait mobiliser ces écritures, ce qui apportera un dernier éclairage sur leur fonction. Ainsi, ma communication permettra de rendre compte du système que forment ces écritures de l'économie, avec des jeux de références internes complexes.

**Session 8 – Institutions monastiques et outils de gestion**

coord. Marc Bompère (EPHE)

**Laura Viaut (Univ. Limoges)** : *Entre droit et fiscalité : les censiers médiévaux aquitains (XII<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> s.)*

Plusieurs censiers médiévaux aquitains sont encore aujourd'hui conservés. Ils datent, pour la plupart, des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Ces manuscrits sont constitués de deux types de pièces : un

cartulaire et un censier. Les actes juridiques se mêlent aux données économiques. La nature de ces manuscrits et surtout leurs fonctions seront ici au cœur de notre réflexion. Le fait de lier les aspects juridiques aux aspects économiques d'un bien n'est pas dépourvu de sens. Il s'agit très certainement de gérer la propriété de biens fonciers, pour résoudre au besoin, mais surtout prévenir les conflits futurs. Cet enregistrement des titres fonciers répond d'un véritable savoir-faire, et d'une organisation interne du manuscrit très complexe. Tout cela est classé par aire géographique (le plus souvent des granges). Étudier ces pièces documentaires relève d'un double apport. On peut, d'une part, connaître un état, peut-être pas exhaustif, mais néanmoins bien documenté, du patrimoine de l'établissement à un moment N. On peut aussi et surtout comprendre de quelle manière il était géré et surtout perçu par ses détenteurs. Le Moyen Âge ne connaît pas le cloisonnement disciplinaire que l'on reconnaît aujourd'hui : le droit et l'économie sont très mêlés à cette époque-là. Il faut donc, pour cette étude, étudier la source, qu'il s'agisse d'un codex ou d'un rouleau, comme un document-monument, c'est-à-dire pour lui, autant en tant qu'objet qu'en tant que texte contenu sur du parchemin.

**Louis Genton (Labex Patrima) : Réformer, enregistrer et contrôler. Un carnet d'ordonnances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près (1388-1411)**

L'importante production de documents administratifs à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle correspond à une reprise en main par Guillaume L'Évêque, abbé réformateur de 1387 à 1418, de la difficile situation économique et socio-politique de l'abbaye, résultat des désastres de la guerre de Cent Ans et de la Peste noire. Parmi les nouveaux documents produits pour répondre à ces difficultés, le registre n°13 du carton L753 conservé aux Archives Nationales retient l'attention. Rédigé au début du XV<sup>e</sup> siècle, ce petit carnet de 215mm de longueur pour 87mm de largeur compile six séries d'ordonnances de chapitres généraux tenus à l'abbaye sous l'abbatit de Guillaume L'Évêque, le lendemain des fêtes de saint Vincent (janvier) et de saint Germain (mai) pour les années 1388, 1391, 1406, 1410 et deux fois 1411. Par une analyse de sa confection matérielle et des décisions consignées – concessions à bail de terres, opérations économiques internes, enquêtes de terrain et sentences d'excommunication –, l'étude se propose de montrer comment ce carnet s'impose comme un outil pour impulser de nouvelles techniques de gouvernement de l'abbaye. La mise par écrit des décisions permettait à l'abbé de réformer le monastère en estimant plus spécifiquement le patrimoine, en donnant des consignes pour mieux exploiter les terres et en contrôlant la loyauté des officiers monastiques et agents laïcs à qui ces ordres étaient donnés.

**Julie Colaye (Univ. Picardie) : Les pratiques comptables d'une dépendance victorine durant la période de reconstruction économique : le registre de comptes (1516-1523) du prieuré de Bois-Saint-Père (Val d'Oise)**

Il s'agit d'un registre papier de 70 folios conservé aux Archives nationales sous la côte H 3649. C'est une compilation de plusieurs comptes annuels successifs, à parties doubles, de 1516 à 1523.

La finalité de recopier et relier les registres de comptes sur plusieurs années pose d'emblée plusieurs questions : est-ce un travail d'enregistrement de la part de l'abbaye-mère ? Ces registres ont-ils une utilité pratique ou une simple valeur de pièce justificative ? Il s'agira d'étudier la rédaction de ce compte comme une manifestation du lien de dépendance à l'abbaye-mère, reflétant l'organisation économique du réseau prioral victorin, orienté vers le service à Saint-Victor, mais ayant également une marge d'autonomie avec la création d'une nouvelle réalité, scripturale, qui est présentée à l'abbaye tous les ans. En effet, il s'agit d'un instrument de gestion dynamique mais surtout d'un outil obligatoire de contrôle de l'abbaye-mère qui lui permet de surveiller la vitalité économique de ses dépendances sans procéder à des visites régulières. Les

prieurs peuvent alors, à l'inverse, utiliser ces registres pour donner une image ordonnée de gestion de leurs établissements qui ont parfois une situation économique en réalité instable comme en témoignent certains registres de travail, très confus, conservés.

Ce document est exceptionnel puisqu'il permet de comprendre les conditions d'élaboration et d'usage des écritures comptables priorales durant la fin de la période de reconstruction économique.

### Session 10 – Les territoires de l'impôt

coord. Michela Barbot (CNRS)

#### **Romain Sagner (Univ. Perpignan) : *Rédaction et usages d'un compte des administrateurs du domaine royal en Cerdagne au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle***

Le *Maestre Racional* est une institution de l'administration centrale de la Couronne d'Aragon chargée du contrôle des comptes des officiers royaux. Ce fonds important des Archives de la Couronne d'Aragon contient une documentation abondante pour la partie la plus septentrionale du royaume, les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le domaine royal y est administré par des procureurs royaux, installés à Perpignan. Dans chaque capitale de viguerie, un lieutenant représente les procureurs royaux et doit, à leur demande, présenter un compte afin de prouver la bonne gestion de son office. *Jacme Comes*, notaire de Puigcerdá et lieutenant des procureurs royaux sur le plateau de Cerdagne (Pyrénées), a présenté un compte des recettes et des dépenses effectuées pour les années 1351-1352.

L'analyse de ce document permet de comprendre les actions d'un agent intermédiaire de l'administration royale aragonaise dans la collecte des revenus royaux. Il permet de saisir la nature des prélèvements royaux et l'espace dans lequel ils s'inscrivent. Mais surtout, vérifié et corrigé, ce petit compte a été conservé par les procureurs royaux pour être présenté comme une pièce justificative lors de leur comparution devant le *Maestre Racional*. Paradoxalement, la validation de leur compte n'a pas abouti à la disparition ou à la destruction du compte du lieutenant en Cerdagne. Sa conservation en fait un document unique qui nous permet de mieux comprendre les usages de cet outil de gestion du domaine royal, de sa rédaction à sa copie partielle, puis à sa conservation.

#### **Aurore Denmat-Léon (Univ. Paris Sorbonne) : *Guerre et autonomie dans les villes bretonnes à la fin du Moyen Âge : compter et administrer dans des villes en guerre du point de vue de l'histoire sociale***

1487 marque traditionnellement le début de la guerre franco-bretonne avec l'entrée des troupes du roi de France en Bretagne tandis que le contrat de mariage entre Anne de Bretagne et Charles VIII en marque la fin en 1491 : face à ces jalons chronologiques, la documentation comptable des villes semble fournir des temporalités décalées.

La base de notre corpus de recherche est constituée par les comptes des miseurs, qui sont les comptabilités urbaines de Nantes et Rennes, dont l'existence dans le cas de Nantes est attestée à partir de 1420, et pour Rennes à partir de 1418, qui correspond à la date du premier compte conservé, mais on présuppose une existence antérieure de la fonction. A la tête de la gestion des finances urbaines, on trouve un miseur, chargé des mises de la ville, qu'il s'agisse de dépenses ou de recettes, à occuper annuellement la charge (un à Nantes, deux à Rennes).

Relire la guerre franco-bretonne au prisme des documents comptables tout en les confrontant notamment aux sources narratives permet non seulement de mettre en lumière les tentatives d'autonomisation de ces deux villes et l'affirmation de nouveaux acteurs dans l'élite urbaine, mais aussi et surtout de montrer comment l'administration financière de villes en état de guerre contraint les villes à renégocier en permanence leur relation verticale aux pouvoirs

centraux. Nous examinerons plus particulièrement les registres du miseur Jehan Blanchet et les documents associés de ses « contrerolles ».

**Sébastien Savoy (Univ. Genève): *Mesurer, compter, écrire. Pratiques d'écriture et rationalité fiscale du cadastre sarde (Savoie, XVIII<sup>e</sup> siècle)***

Je reprendrais en avant-propos de cette communication les principaux objectifs de la cadastration, à savoir le besoin de l'Etat de collecter l'impôt sur des bases mesurables et « scientifiques », dans un contexte de réorganisation des pratiques administratives et de modernité dans la conception de la fiscalité, justifiant alors une grande production de documents écrits et de séries statistiques. Fort de cette contextualisation, j'évoquerais ensuite et en m'appuyant essentiellement sur les sources archivistiques disponibles les trois aspects principaux des pratiques d'écriture et de la rationalité fiscale de ce cadastre, à savoir dans un premier temps la mesure, par le biais de l'arpentage qui fait appel à un savoir-faire géométrique important, principalement issu des pratiques militaires des siècles antérieurs et d'une importante maîtrise des chiffres par les arpenteurs ; puis dans un second temps, le calcul, à la fois par l'évocation des « brouillards » et des méthodes d'établissement de la taille qui répondent à une rationalisation de l'établissement de la fiscalité foncière, vitale dans un espace montagnard et presque exclusivement tourné vers l'agriculture de subsistance ; enfin dans un troisième temps l'écriture, puisque l'Etat a volontairement cherché à conserver, autant que faire se pouvait, les traces (et preuves) de ces calculs et de ces modes de fixation de la taille, comme pour démontrer si besoin était que la nouvelle imposition repose sur des bases fiables, équitables et ne favorisant aucun groupe social en particulier.